

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

<u>RAMPES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LE DOMAINE PUBLIC</u>	2021	2022
<ul style="list-style-type: none"> ☒ implantation sur le domaine public de rampes pour personnes à mobilité réduite en cas d'impossibilité technique de réaliser la mise aux normes d'accessibilité à l'intérieur du bâtiment et sous réserve qu'un espace de manœuvre de 1,40 m sur le trottoir soit maintenu (le m²/an) 	23,60	23,60
<u>DROITS DE PLACE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ☒ occupation du Domaine Public (par m²/jour) 	0,29	0,29
<ul style="list-style-type: none"> ☒ occupation du Domaine Public (par m²/jour) / perception minimum 	6,50	6,50
<ul style="list-style-type: none"> ☒ occupation du Domaine Public (par m²/jour au-delà de 2300 €) 	0,15	0,15
<ul style="list-style-type: none"> ☒ réservation de 10 à 20 ml de places de stationnement pour déménagement comprenant <u>la livraison et la mise en place de 4 barrières (la prestation)</u> (gratuité pour toute réservation inférieure à 10 ml) 	64,10	64,10
<u>FOIRES ET MARCHES</u>		
1/ Marchands forains : <ul style="list-style-type: none"> a) bancs, tables, voitures...etc, y compris le terrain couvert par la tente et pour tous les marchands forains des places et marchés <ul style="list-style-type: none"> ☒ minimum de perception (pour 3 m²) ☒ le m² supplémentaire b) camions de vente ambulante lors de fêtes locales c) forfait journalier limité à 1 KW pour branchement électrique 	6,20	6,20
	0,50	0,50
	126,00	126,00
	4,10	4,10
2/ Camions d'outillage, surplus militaire, vaisselle, linge devant le Palais de Justice	41,20	41,20
3/ Cirques et ménageries - forfait de perception pour les grands cirques dans la limite de 8 jours	423,70	423,70
4/ Manifestations ou spectacles ambulants (petits cirques, funambules...etc) dans la limite de 8 jours	125,10	125,10
5/ Droits à percevoir sur les étalages des commerçants devant les vitrines (par m² et par mois) <ul style="list-style-type: none"> ☒ dans les rues piétonnes ☒ dans les autres rues et places 	7,40	7,40
	5,50	5,50
6/ Appareils distributeurs automatiques de produits quelconques, placés sur les emplacements forains, contre les manèges ou les arbres	26,20	26,20
7/ Foire annuelle (15 novembre) <ul style="list-style-type: none"> minimum de perception pour 3m² le m² supplémentaire 	25,20	25,20
	5,00	5,00

DROITS DE PLACE DEMANDES AUX INDUSTRIELS FORAINS POUR TOUTE LA DUREE DE LA FETE	2021	2022
BARÈME établi en fonction de la surface occupée et par métier		
▣ moins de 10 m ²	119,00	59,50
▣ de 11 m ² à 15 m ²	154,30	77,15
▣ de 16 m ² à 20 m ²	187,60	93,80
▣ de 21 m ² à 35 m ²	221,90	110,95
▣ de 36 m ² à 50 m ²	252,20	126,10
▣ de 51 m ² à 65 m ²	286,50	143,25
▣ de 66 m ² à 80 m ²	323,80	161,90
▣ de 81 m ² à 95 m ²	348,10	174,05
▣ de 96 m ² à 110 m ²	393,50	196,75
▣ de 111 m ² à 125 m ²	431,80	215,90
▣ de 126 m ² à 140 m ²	454,00	227,00
▣ de 141 m ² à 155 m ²	479,20	239,60
▣ de 156 m ² à 170 m ²	497,40	248,70
▣ de 171 m ² à 185 m ²	526,60	263,30
▣ de 186 m ² à 200 m ²	667,90	333,95
▣ de 201 m ² à 215 m ²	696,20	348,10
▣ de 216 m ² à 230 m ²	745,60	372,80
▣ de 231 m ² à 250 m ²	789,00	394,50
▣ plus de 250 m ²	846,50	423,25